

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1167

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Peu, M. Tjibaou, M. Sansu, M. Rimane,
M. Maurel, M. Nadeau et M. Monnet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 50, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
